

VOTE DU PRODUIT FISCAL TAXE GEMAPI

L'an deux mil vingt-six le 25 février, le Conseil communautaire dûment convoqué le onze février, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes CHAMOUSSIN Bernadette, DUCHOSAL Sylviane, GIROD-GEDDA Isabelle, MAIRONI-GONTHIER Corine, MARTINOD Marie, VILLIEN Michelle
MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, BOUTY Georges, BROCHE Richard, FAVRE Didier, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, URBAIN Xavier, VIBERT Christian.

Absents excusés :

Mmes BERARD Patricia (donne pouvoir à Mme Michelle VILLIEN), FAGGIANELLI Evelyne.

Absents :

Mmes ASTIER Fabienne, FAVRE Maryse, LIMONTA VERTHIER Muriel, PAVIET Rose
MM. DUC Jacques, MARCHAND-MAILLET Thierry, TRAISSARD Robert, VILLIBORD Guillaume.

En exercice : 27 Présents : 17 Absents : 10 dont pouvoir : 1

Date de publication : 27 février 2026 au 27 avril 2026

Le Président expose au Conseil communautaire les dispositions de l'article 1530 bis du Code Général des Impôts permettant au Conseil communautaire d'instituer une taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Il explique qu'il s'agit d'un transfert de charges aux collectivités auparavant assuré par l'Etat.

Il présente le tableau d'appel à contributions établi par l'APTV et rappelle les termes du débat d'orientation budgétaire du 28 janvier 2026, proposant un produit fiscal attendu pour cette taxe de 571 608 € pour 2026 (458 000 € en 2025), afin de préserver au mieux la capacité d'investissement de la compétence GEMAPI.

CONTRIBUTION DES INTERCOMMUNALITES 2026	CCCT	CCVV	COVA	CCHT	CCVA	ARLYSERE	Total
TOTAL MUTUALISABLE (F + I)	222 336,46	258 135,18	229 138,50	383 720,89	109 907,71	78 085,56	1 281 324,30
TOTAL NON MUTUALISABLE (J)	314 490,54	330 427,82	342 469,50	1 007 401,11	196 816,29	327 071,44	2 518 676,70
TOTAL CONTRIBUTION/EPCI	536 827,00	588 563,00	571 608,00	1 391 122,00	306 724,00	405 157,00	3 800 001,00

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 18
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 18
- nombre de votes « pour » : 18
- nombre de votes « contre » : 0

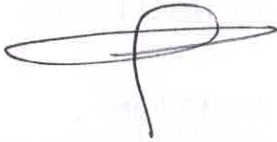
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

APPROUVE la délibération pour appeler par la taxe un produit de 571 608 € en 2026.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LE 25 FÉVRIER 2026.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Michel GOSTOLI



Le Président,
Lucien SPIGARELLI



LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTOISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX